

Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS)

Version : octobre 2026

Table des matières

1. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX DEPOSANTS	3
1.1. Vademecum relatif à la certification professionnelle	3
1.2. Qu'est-ce qu'une certification ou habilitation ?	3
1.3. Téléprocédure	4
1.4. Remarque relative à l'écriture inclusive	4
2. LES ETAPES DE LA TELEPROCEDURE	5
2.1. Etape 1 - création de compte	5
2.2. Etape 2 - dépôt de la demande d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS)	13
2.3. Etape 3 - Dialogue avec France compétences	13
3. PRESENTATION DES ELEMENTS DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE SPECIFIQUE	15
3.1. Panneau [Identification de la certification]	18
3.2. Panneau [Historique des demandes]	19
3.3. Panneau [Certificateur(s)]	19
3.4. Panneau [Partenaires]	20
3.5. Panneau [Référentiels]	20
3.6. Panneau [Voies d'accès]	21
3.7. Panneau [Secteur d'activité]	21
3.8. Panneau [Validation de la certification]	22
3.9. Panneau [Anciennes certifications]	22
3.10. Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations]	23
3.11. Panneau [Promotions]	24
3.12. Panneau [Documents à joindre]	27

4. ETUDE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	30
4.1. Complétude et Instruction	30
4.2. Abandon d'une demande d'enregistrement	31
5. MODIFICATION D'UNE FICHE PUBLIEE ACTIVE	32
5.1. Modifications autorisées	32
5.2. Accéder à une fiche publiée active et procéder aux modifications autorisées	33
5.3. Transmettre la demande de modification à France compétences	35
5.4. Décision de France compétences	36
6. AIDE A LA SAISIE DES PARTENAIRES	37
6.1. Saisie unitaire, à l'aide du bouton « Ajouter un partenaire »	38
6.2. Renseigner une liste de partenaires à partir du fichier .xls	39
7. MODIFICATIONS DES CORRESPONDANCES	43
8. CHANGEMENT DE SIRET	46
8.1. Etat administratif de l'entité et conséquence sur la téléprocédure	46
8.2. Changement de SIRET avec un SIREN identique	47
8.3. Transfert global (dossiers et fiches actives)	48
8.4. Transfert partiel (fiche active)	49
8.5. Changement de SIRET avec un SIREN différent	50

1. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX DEPOSANTS

1.1. Vademecum relatif à la certification professionnelle

Avant tout projet de demande d'enregistrement d'une certification au RNCP ou d'une habilitation ou certification au Répertoire spécifique (RS), nous vous invitons à prendre soigneusement connaissance du Vademecum, support de référence consultable sur le site internet de France compétences :

Rubrique Certification professionnelle > Documentation et aide :

<https://www.francecompetences.fr/ressources-de-la-certification-professionnelle-2/>

1.2. Qu'est-ce qu'une certification ou habilitation ?

France compétences a parmi ses missions de l'instruction des demandes d'enregistrement au répertoire spécifique.

L'article L. 6113-6 du code du travail créé par la [loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) précise que :

« Sont enregistrées pour une durée maximale de cinq ans, dans un répertoire spécifique établi par France compétences, sur demande des ministères et organismes certificateurs les ayant créées et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle, les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles. Ces certifications et habilitations peuvent, le cas échéant, faire l'objet de correspondances avec des blocs de compétences de certifications professionnelles. »

Le périmètre du Répertoire spécifique concerne :

- Les habilitations ou certifications découlant d'une obligation légale et réglementaire, nécessaires pour l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle sur le territoire national.
- Les certifications de compétences transversales mobilisables dans diverses situations professionnelles. Ces certifications sont constituées d'un ensemble homogène et cohérent de compétences, indépendantes d'un contexte professionnel particulier, mais néanmoins indispensables pour l'exercice de nombreux métiers.
- Les certifications de compétences complémentaires à un métier, relatives à des techniques ou des méthodes appliquées à un métier (selon l'article L. 6113-4 du code du travail, les CQP peuvent maintenant faire l'objet d'une demande d'enregistrement au répertoire spécifique comme au RNCP). Cela concerne également les diplômes universitaires qui ne correspondent pas à un métier mais à des compétences complémentaires dans un secteur d'activité.

1.3. Téléprocédure

Les demandes d'enregistrement se font exclusivement au travers d'une téléprocédure prévue dans l'[arrêté du 4 janvier 2019](#) et accessible en ligne.

L'article 4 de cet arrêté précise les informations à transmettre à France compétences. Tout dossier transmis doit être complet et communiquer les éléments suivants :

- Les informations permettant la complétude de la fiche de renseignement de la certification ou habilitation à publier au sein du répertoire spécifique, notamment, le cas échéant, les correspondances avec des blocs de compétences de certifications professionnelles ;
- Les éléments permettant d'examiner le projet de certification ou d'habilitation au regard des critères d'enregistrement prévus à l'[article R. 6113-11 du code du travail](#);
- Les référentiels de la certification ou habilitation au sens de l'[article R. 6113-11 du code du travail](#) et tout autre document constitutif de la certification ou de l'habilitation ;
- Le bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois des personnes exerçant, en droit ou en fait, une fonction de direction ou d'administration de cet organisme permettant de s'assurer du respect de la condition d'honorabilité professionnelle prévue à l'[article L. 6113-8 du code du travail](#) ;
- Pour un certificat de qualification professionnelle (CQP), les documents permettant d'attester la création du certificat de qualification professionnelle par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi de branche professionnelle ainsi que l'identification de la personne morale détentrice des droits de la propriété intellectuelle ;
- Le cas échéant, les habilitations délivrées à des organismes pour préparer à acquérir les certifications ou habilitations ou à organiser des sessions d'examen pour le compte du ministère ou de l'organisme certificateur.

* La liste des documents constitutifs de la demande d'enregistrement de la certification figure au point 3.10 intitulé « [Panneau \[Documents à joindre\]](#) ».

1.4. Remarque relative à l'écriture inclusive

❗ IMPORTANT

Les répertoires nationaux constituent une base de données légales, il convient donc de ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive (Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française).

2. LES ETAPES DE LA TELEPROCEDURE

2.1. Etape 1 - création de compte

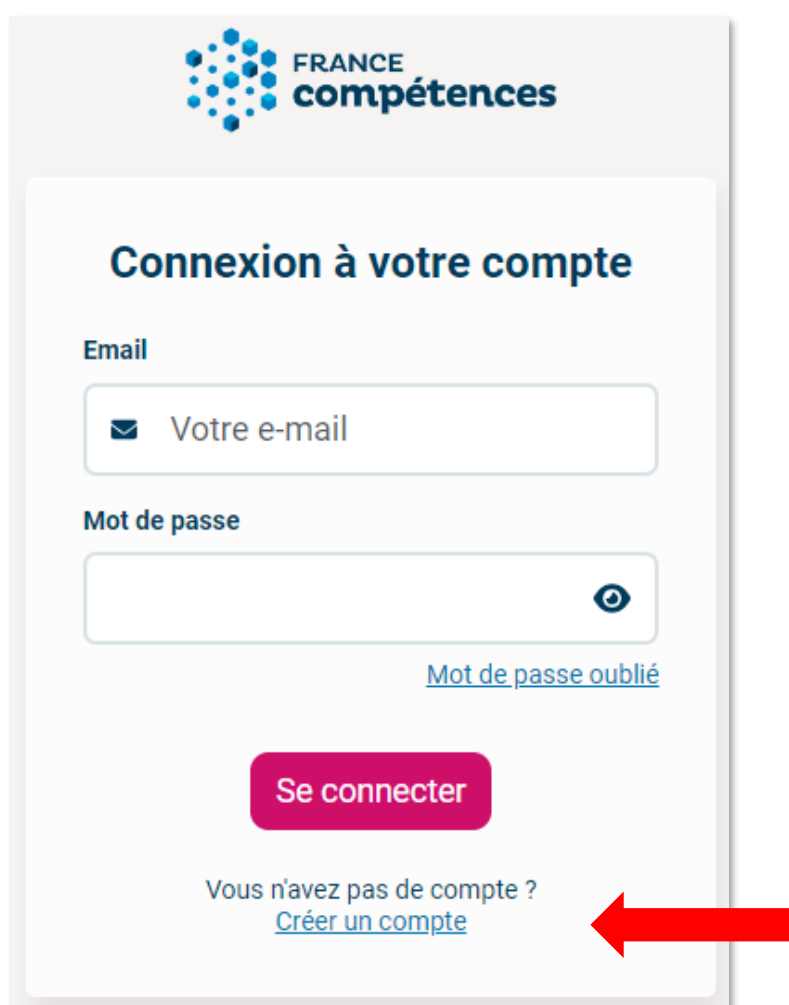
❶ IMPORTANT

La première personne à créer un compte pour une entité se voit accorder le profil « Gestionnaire d'entité ». Ce profil permet la validation des autres demandes de comptes déposants dans votre entité. **Le « gestionnaire d'entité » doit donc être désigné par le responsable légal de l'entité** et devra consulter régulièrement l'application afin de valider les demandes de création de compte formulées par toute personne au sein de son organisation.

Pour vous créer un compte à partir de la page de connexion

<https://certifpro.francecompetences.fr/login>

1. Cliquer sur « **Créer un compte** », situé sous le bouton « Se connecter »



2. Saisissez les informations pour votre organisme, par défaut le SIRET de votre établissement

Votre organisme

Votre entité possède-t-elle un SIRET ?

☒ Oui ☐ Non

SIRET

Numéro SIRET de l'entité

Délégation de mandat du gestionnaire d'entité i


ou déposer votre document ici

[Abandonner](#) [→ Suivant](#)

❗ IMPORTANT

Retrouvez le SIRET de votre entité dans l'annuaire des entreprises <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Les universités et écoles publiques doivent utiliser le **SIRET du siège** et non celui de leur établissement (comme par exemple : service commun de formation continue ...).

Si votre entité n'a pas de SIRET (**et uniquement dans ce cas**) saisissez les informations et joignez les pièces obligatoires (document attestant de l'existence légale de votre entité et délégation de mandat de votre entité vous désignant « administrateur entité »).

Votre organisme

Votre entité possède-t-elle un SIRET ?

☐ Oui ☒ Non

Nom de votre entité

L'adresse de votre entité est hors de France ?

☐ Oui ☒ Non

Adresse

Adresse complémentaire (facultatif)

Code postal

Commune

Document officiel de la personne morale 


ou déposer votre document ici

Délégation de mandat du gestionnaire d'entité 


ou déposer votre document ici

[Abandonner](#)

[→ Suivant](#)

3. Déposez les pièces obligatoires :

- Entité sans SIRET : Document attestant de l'existence légale de votre entité de moins de trois mois ; annonce de création au Journal officiel pour les associations. Décret ou arrêté de création pour les établissements publics.
- Pour les CQP, l'accord constitutif de branche ou document équivalent.
- Délégation de mandat de votre entité vous désignant « gestionnaire d'entité » : ce document est obligatoire dès lors que votre nom ne figure pas sur le document attestant de l'existence légale de votre entité. Pour les établissements publics, elle est systématiquement obligatoire et signée par le représentant légal des établissements. **Ce document datant de moins de 3 mois doit être à entête de votre organisme.**

Modèle pour la délégation de mandat de gestionnaire d'entité, courrier à entête de l'organisme :

« Je soussigné, [nom du dirigeant ou représentant légal], agissant en qualité de [directeur/président] de [dénomination de l'organisme et SIRET] désigne [Prénom et Nom], gestionnaire de mon entité et lui délègue mandat auprès de l'organisme France compétences pour créer un compte dans le système d'information des répertoires nationaux des certifications professionnelles »

Date et signature du dirigeant ou représentant légal

4. Renseignez vos informations de connexion personnelles et cochez, après consultation, la case d'acceptation des conditions générale d'utilisation (CGU) et des conditions particulières d'utilisation (CPU), puis cliquer sur « **Créer mon compte** »

Vos coordonnées

Civilité
☒ Monsieur ☐ Madame

Nom

Prénom

Téléphone

Email

Mot de passe

Confirmer votre mot de passe

[Règles de sécurité :](#)

- 12 caractères minimum
- 1 majuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial

☐ en cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des [CGU](#) et des [CPU](#) du site internet et je les accepte

En cas de défaut de réponse aux champs obligatoires, votre demande de création de compte ne pourra pas être traitée par France compétences et vous ne pourrez pas déposer votre dossier de demande d'enregistrement ou votre projet de fiche.

France compétences, responsable de traitement, traite vos données à caractère personnel afin de vous permettre de déposer une demande d'enregistrement ou un projet de fiche au sein des répertoires nationaux et afin d'examiner celles-ci.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement de vos données, d'un droit de limiter le traitement de vos données, du droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée, ainsi que du droit de définir le sort de vos données après votre décès.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la [notice d'information relative à la gestion des données personnelles sur la plateforme Certifpro.](#)

[Précédent](#)

En cas de défaut de réponse aux champs obligatoires, votre demande de création de compte ne pourra pas être traitée par France compétences et vous ne pourrez pas déposer votre dossier de demande d'enregistrement ou votre projet de fiche.

France compétences, responsable de traitement, traite vos données à caractère personnel afin de vous permettre de déposer une demande d'enregistrement ou un projet de fiche au sein des répertoires nationaux et afin d'examiner celles-ci.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement de vos données, d'un droit de limiter le traitement de vos données, du droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée, ainsi que du droit de définir le sort de vos données après votre décès.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la [notice d'information relative à la gestion des données personnelles sur la plateforme Certifpro](#).

5. Après l'envoi de votre demande de création de compte

Votre demande de création de compte a bien été envoyée !

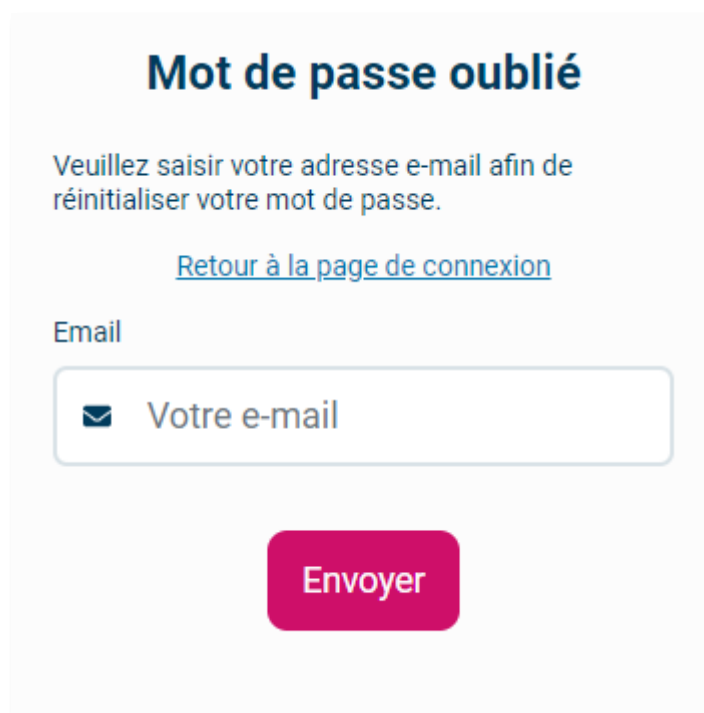
Votre compte doit être validé par le gestionnaire d'entité ou par un administrateur de la plateforme, cette validation prend en moyenne une semaine.

Une fois votre compte validé, vous pourrez accéder à la plateforme. La validation de votre compte vous sera communiquée par mail.

6. Dès réception du mail de validation, vous pouvez vous connecter à votre compte à l'aide de votre identifiant (votre adresse électronique) et du mot de passe choisi. En cas d'oubli, cliquez sur « **Mot de passe oublié** » dans la fenêtre de connexion.

7. Mot de passe oublié :

- Essayez de vous connecter
- Si le message d'erreur est « l'identifiant ou le mot de passe est incorrect », cliquez sur « **Mot de passe oublié** » et renseignez votre adresse mail.



The screenshot shows a web form titled "Mot de passe oublié" in a large, bold, blue font. Below the title, there is a blue instruction: "Veuillez saisir votre adresse e-mail afin de réinitialiser votre mot de passe." Underneath this is a blue link: "Retour à la page de connexion". The form then asks for the "Email" with a label in blue. Below the label is a text input field with a blue envelope icon on the left and the placeholder text "Votre e-mail" in blue. At the bottom of the form is a large, rounded, pink button with the word "Envoyer" in white.

- Dans le mail de réinitialisation de mot de passe, cliquez sur [Réinitialiser le mot de passe] et saisissez le nouveau mot de passe en respectant les règles de sécurité : 12 caractères minimum, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial
- Essayez de vous connecter.

8. Compte bloqué :

- Pour des raisons de sécurité, votre compte est bloqué après 5 tentatives d'accès infructueuses.
- Cliquez sur « **mon compte est bloqué** » et renseignez votre adresse mail

Initialisation déblocage de compte

Un code à usage unique vous permet de vous connecter sans entrer de mot de passe. Il contribue à protéger votre compte lorsque vous utilisez l'ordinateur de quelqu'un d'autre.

Email *

[Vous avez déjà un code ?](#)

[Abandonner](#)

 Envoyer

- Renseignez le code à usage unique qui vous est adressé par mail
- Un mail vous est envoyé pour réinitialiser votre mot de passe

ATTENTION

Lorsque vous copiez-collez, prenez garde à ne pas avoir d'espace ajouté à la fin de votre code. Il s'agit de l'erreur la plus courante. Pour l'éviter, faites afficher le code pour vérifier les derniers caractères.

 Si vous ne recevez pas les mails de réinitialisation, vérifiez dans vos spams ou écrivez à support.certifpro@francecompetences.fr

2.2. Etape 2 - dépôt de la demande d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS)

Le dossier sera renseigné de façon dématérialisée et complété par des documents à joindre* à cette demande.

Pièces à joindre obligatoirement :

- Des pièces justificatives : document légal attestant l'existence juridique de l'organisme certificateur, [bulletin n° 3 du casier judiciaire](#) du responsable légal de l'organisme (datant de moins de 3 mois) ;
- Des pièces relatives au dossier : dossier téléchargeable à joindre à la demande accessible via la téléprocédure ; procès-verbaux (ou équivalent) des sessions de délivrance de la certification en lien avec les promotions déposées dans le cadre de la demande ; projet de parchemin de la certification délivrée aux certifiés ; documents relatifs aux moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement ; documents concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et la mise en place de procédures de leur contrôle ; référentiels de compétences et d'évaluation ; documents inhérents à la valeur d'usage de la certification afin de prouver l'adéquation des compétences de la certification par rapport aux besoins du marché ;
- Documents concernant des normes réglementaires ou normes de marché qui fondent la certification ou l'habilitation s'il en existe ;
- Pour les CQP : délibération de la CPNE et/ou convention créant le CQP, ainsi qu'un document concernant le transfert de la propriété intellectuelle.

* La liste des documents à joindre figure au point 3.12 intitulé « [Panneau \[Documents à joindre\]](#) ».

2.3. Etape 3 - Dialogue avec France compétences

Une fois votre dossier complété (partie dématérialisée et pièces jointes chargées) et transmis via le bouton « [envoyer](#) », il sera transmis à France compétences qui statuera sur la complétude et la recevabilité de votre demande.

Si votre demande est incomplète, un message vous sera envoyé via l'application afin de vous permettre de transmettre les informations ou pièces requises. Ce message sera visible en haut de la page de votre demande.

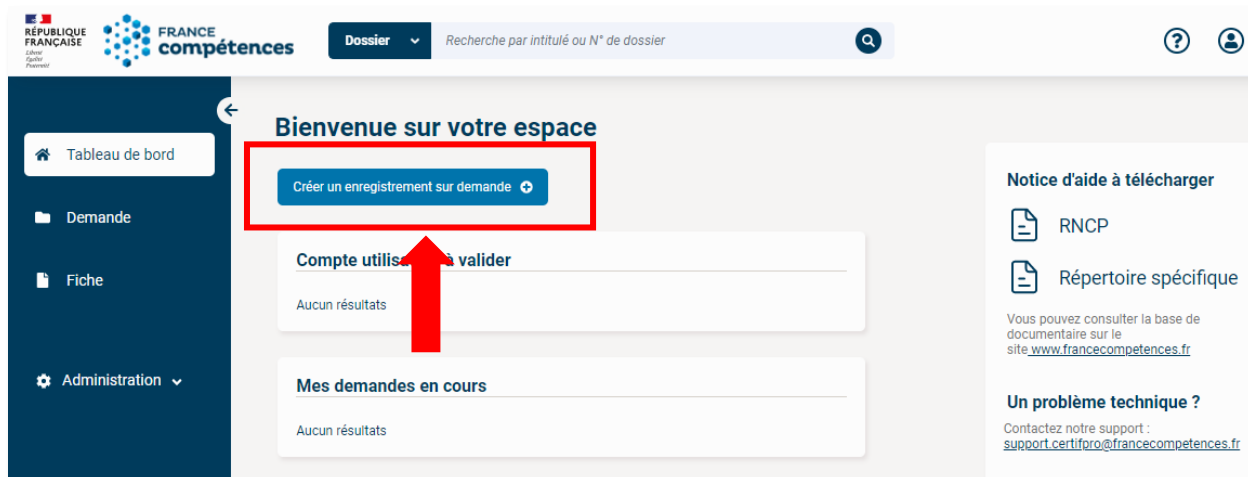
Si votre demande est complète et recevable, elle sera instruite par la Direction de la certification professionnelle de France compétences puis examinée par la Commission de la certification professionnelle de France compétences qui rendra un avis conforme préalable à une décision du directeur général de France compétences.

❗ RAPPELS IMPORTANTS

- Aucun dossier papier transmis par courrier ne sera examiné.
- Un CQP est déposé par la personne morale désignée par la CPNE et détentrice des droits de sa propriété intellectuelle ([article L6113-4 du code du travail](#))
- Selon l'article 5 de [l'arrêté du 4 janvier 2019](#), la transmission d'informations erronées ou incomplètes entraîne la suspension de la demande d'enregistrement.
- Sans préjudice des sanctions prévues à [l'article 441-1 du code pénal](#), toute fausse déclaration entraîne de droit l'irrecevabilité de la demande.
- Pour toutes les certifications enregistrées au Répertoire spécifique, les référentiels de compétences et d'évaluation seront publiés sur le site de France compétences, avec la fiche de la certification.

3. PRESENTATION DES ELEMENTS DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU REPERTOIRE SPECIFIQUE

A partir de la page d'accueil cliquer sur « **Créer un enregistrement sur demande** ».



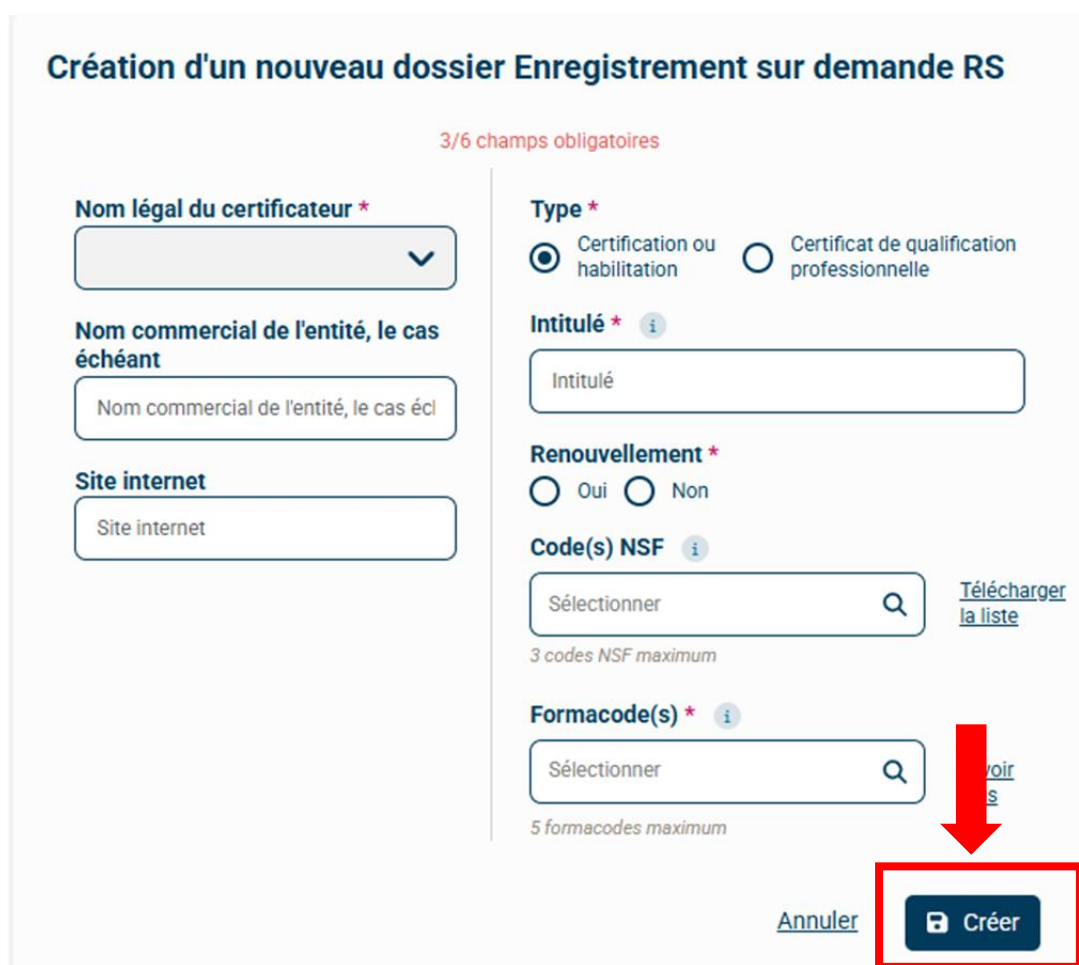
Une fenêtre s'affiche, lisez-la attentivement et cliquez sur « **Demande d'enregistrement au RS** ».



Un formulaire s'ouvre et se déroule en trois grandes étapes :

1. Création
2. Saisie
3. Envoi

Remplissez tous les champs, la liste des codes NSF et le lien vers la page dédiée au Formacode sont là pour vous aider, puis cliquez sur « **Créer** ».



Création d'un nouveau dossier Enregistrement sur demande RS

3/6 champs obligatoires

Nom légal du certificateur *

Nom commercial de l'entité, le cas échéant

Site internet

Type *

☒ Certification ou habilitation ☐ Certificat de qualification professionnelle

Intitulé *

Renouvellement *

☐ Oui ☐ Non

Code(s) NSF

Sélectionner

[Télécharger la liste](#)

3 codes NSF maximum

Formacode(s) *

Sélectionner

[Télécharger la liste](#)

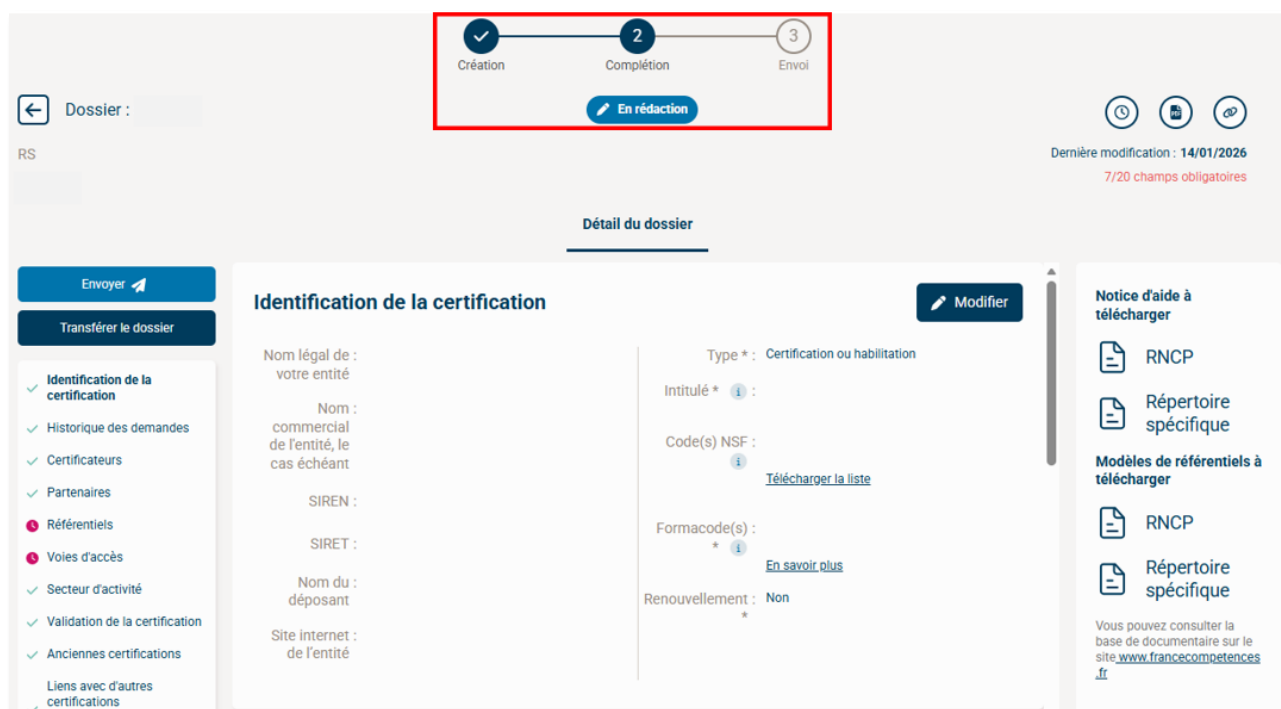
5 formacodes maximum

[Annuler](#) **Créer**

i Lors de l'enregistrement, l'attribution des codes NSF et des formacodes sont de la responsabilité de France compétences. Le premier formacode saisi a valeur de formacode principal pour les offres de formation du compte personnel de formation et de France travail.

La page dédiée au Formacode sur le site DATA GOUV : [Jeu de données - Formacode® Version 14 – Thésaurus de l'offre de formation et de certification | data.gouv.fr](#)

Après avoir cliqué sur **Créer**, une nouvelle fenêtre s'ouvre pour la phase de saisie.



Création 2 Complétion 3 Envoi

En rédaction

Dossier : RS

Dernière modification : 14/01/2026
7/20 champs obligatoires

Détail du dossier

Envoyer

Transférer le dossier

Identification de la certification

Nom légal de : votre entité

Nom : commercial de l'entité, le cas échéant

SIREN :

SIRET :

Nom du : déposant

Site internet : de l'entité

Type * : Certification ou habilitation

Intitulé * :

Code(s) NSF :

Formacode(s) :

Renouvellement : Non

Modifier

Notice d'aide à télécharger

RNCP

Répertoire spécifique

Modèles de référentiels à télécharger

RNCP

Répertoire spécifique

Vous pouvez consulter la base de documentaire sur le site www.francecompetences.fr

Plusieurs catégories doivent alors être renseignées avant de soumettre la demande.

Vous trouverez ci-après une aide pour compléter les différentes sections.

3.1. Panneau [Identification de la certification]

Identification de la certification



Nom légal de :
votre entité

Nom :
commercial
de l'entité, le
cas échéant

SIREN :

SIRET :

Nom du :
déposant

Site internet :
de l'entité

Type * : Certification ou habilitation

Intitulé *  :

Code(s) NSF :

[Télécharger la liste](#)

Formacode(s) :
* 
[En savoir plus](#)

Renouvellement : Non
*

- **Intitulé de la certification**

Il est recommandé de ne pas utiliser des noms de métiers pour une demande d'inscription au répertoire spécifique afin d'éviter toute confusion avec les certifications enregistrées au RNCP.

Les libellés de diplômes ne sont pas souhaitables afin de bien distinguer les objets de certification entre RNCP et répertoire spécifique. En effet, il convient de mettre en avant la compétence attendue plutôt que la nature de la certification.

La dénomination du certificateur ne doit pas apparaître, sauf en cas de très forte valeur d'usage et lorsque le nom du certificateur est reconnu comme indissociable de l'intitulé de la certification. L'intitulé doit être en français, sauf dans le cas avéré où l'anglicisme dans l'intitulé représente une très forte valeur d'usage sur le marché du travail.

Pour des raisons d'homogénéité du répertoire, l'intitulé ne doit pas comporter de majuscules à l'exception du premier mot.

- **Nom commercial de l'entité**

Le déposant peut préciser ici si l'entité a un nom commercial différent de son nom légal. S'il s'agit de la même dénomination, ce champ ne doit pas être complété.

Le nom commercial doit être celui précisé sur l'avis de situation INSEE, le cas échéant.

3.2. Panneau [Historique des demandes]

La rubrique « Historique des demandes » permet de déclarer l'historique des demandes d'enregistrement déjà déposées pour le même projet de certification.

Historique des demandes

[Modifier](#)

Vous déclarez n'avoir jamais déposé de demande de création ou de renouvellement pour cette certification.

L'historique déclaré fait partie des éléments examinés pour qualifier les situations de fausses déclarations (cf. Vademecum).

3.3. Panneau [Certificateur(s)]

Certificateurs

Il n'y a aucune information à afficher. Vous pouvez ajouter des informations en cliquant sur 'Ajouter un co-certificateur'

[Ajouter un co-certificateur](#)

Un co-certificateur peut délivrer la certification au même titre que le déposant et peut également participer à la réalisation des actions de formation afférentes et des épreuves d'évaluation.

Les informations et documents à fournir lors de l'ajout d'un co-certificateur sont les suivantes :

- **Entité du co-certificateur** : vérifier si l'entité est déjà enregistrée dans l'annuaire.
 - Si le co-certificateur est déjà référencé dans l'annuaire, sélectionner « **Oui** » et saisissez son SIRET ou son nom légal afin de le sélectionner dans la liste déroulante proposée ;
 - Si ce n'est pas le cas, sélectionner « **Non** » et renseigner l'ensemble des informations relatives à l'entité : SIRET, nom de l'organisme, nom commercial de l'entité, site internet, adresse, commune et code postal, ainsi que préciser s'il s'agit d'une branche professionnelle.
- Document légal attestant l'existence juridique du co-certificateur.
- Bulletin n°3 du casier judiciaire du dirigeant (ce document est automatiquement supprimé de la plateforme 90 jours après son dépôt.)
- Convention de partenariat entre les co-certificateurs.

Pour les **CQP**, la branche professionnelle doit apparaître comme co-certificateur. Dans ce cas, le document justificatif de la délégation à joindre est le document justifiant le transfert de la propriété intellectuelle.

3.4. Panneau [Partenaires]

Un partenaire est un organisme qui signe une convention avec le ou les certificateurs. Le partenaire prépare à la certification et/ou aux épreuves d'évaluation mais ne peut pas la délivrer.

❗ IMPORTANT

Le certificateur a l'**obligation** de renseigner tous les organismes qui préparent à sa certification. Ces informations sont transmises à la Caisse des dépôts pour permettre aux organismes de saisir leur offre de formation dans la plateforme du Compte personnel de formation.

Le certificateur peut renseigner ses partenaires à l'aide de deux fonctionnalités au choix :

- A l'aide du bouton « **AJOUTER UN PARTENAIRE** » dans le panneau ;
- En renseignant la liste des SIRET des organismes concernés dans le tableau xls à télécharger.

❗ Voir chapitre 6 pour plus d'informations sur la saisie des partenaires.

3.5. Panneau [Référentiels]

❗ IMPORTANT

Tous les éléments de cette rubrique (objectifs et contexte de la certification, activités visées, compétences attestées, modalités d'évaluation) ont vocation à être publiés sur le site France compétences. Il s'agit ici de présenter les référentiels joints à la demande et publiés avec la fiche.

Cette synthèse doit cependant être pleinement cohérente avec les éléments de votre dossier d'enregistrement, à défaut des précisions pourront vous être demandées lors de la phase de recevabilité ou à tout moment de l'instruction.

3.6. Panneau [Voies d'accès]

- **Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation**

Vous pouvez préciser ici, le cas échéant, les prérequis que vous demandez à vos candidats pour intégrer le dispositif de formation ou de reconnaissance de l'expérience.

- **Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification**

Vous pouvez préciser ici, le cas échéant, les prérequis que vous demandez à vos candidats pour acquérir la certification professionnelle visée.

- **Voie d'accès (au moins une voie d'accès active doit être renseignée)**

Vous devez indiquer ici les voies d'accès à votre certification : formation sous statut d'élève ou d'étudiant, après un parcours de formation continue, en contrat de professionnalisation, par candidature individuelle et par expérience (hors dispositif VAE).

- **Composition du jury de délivrance de la certification**

Pour chacune des voies d'accès possible vous devez préciser la composition du jury qui délivre la certification (à distinguer du jury de sélection pour entrer en formation).

3.7. Panneau [Secteur d'activité]

Méthodologie de prise en compte des réglementations d'activité

Vous devez préciser de quelle manière vous avez pris en compte dans l'établissement des référentiels, le cas échéant, la réglementation d'activité du ou des métiers visés par votre projet de certification (par exemple dans les modalités d'évaluation de votre certification, dans les prérequis demandés à l'entrée dans le dispositif de certification...).

Cette rubrique et la suivante doit être nécessairement renseignées principalement dans les cas suivants :

- Le projet de certification nécessite une décision ou reconnaissance préalable d'une autorité administrative ;
- L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention préalable par le candidat d'un titre ou d'une qualité ;
- L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention d'une habilitation ou d'une certification inscrite au répertoire spécifique dont le contenu et la validation doit être intégrés ou articulés avec la certification.

Le contenu du référentiel de compétences doit comporter les compétences requises fixées par la réglementation pour accéder et exercer l'activité professionnelle.

Les évaluations et sessions de validation doivent être conformes à une réglementation qui en fixe les attendus ou les modalités.

Le bon exercice de l'activité professionnelle implique l'intégration dans le référentiel de compétences en lien notamment avec la sécurité au travail, la sécurité du consommateur, la sécurité sanitaire.

3.8. Panneau [Validation de la certification]

- **Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences**

Une certification du répertoire spécifique s'acquiert dans sa totalité.

Il est toutefois possible pour le certificateur de déterminer des niveaux d'acquisition de compétences liés à des usages découlant de normes de marché comme les certifications de langue ou certaines certifications informatiques.

Vous pouvez indiquer ici si vous avez déterminé des niveaux d'acquisition de compétences.

- **Durée de validité**

Si la certification à une durée de validité limitée, indiquer le nombre d'année et les modalités de renouvellement.

- **Validation partielle**

Si nécessaire, précisez le périmètre de la validation partielle et les modalités de validation des compétences manquantes.

3.9. Panneau [Anciennes certifications]

Dans le cas d'une demande de renouvellement, ce panneau permet d'indiquer la ou les anciennes certifications objet du renouvellement.

3.10. Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations]

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

 Modifier

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance

Aucune correspondance

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *

(1 document au format PDF attendu)

[Télécharger le modèle](#)



Le certificateur doit préciser les correspondances avec les blocs de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance

Aucune correspondance

 Ajouter une correspondance

 Annuler

 Sauvegarder

Pour ajouter une correspondance renseigner le code ou l'intitulé de la fiche RNCP puis sélectionner le bloc de compétences de la fiche.

Ajouter une correspondance

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP *

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondanc... 

Bloc de compétence correspondant *

Bloc de compétence correspondant

Annuler

Valider

Le document relatif à l'identification des correspondances entre certifications doit obligatoirement être rempli et déposé. Le modèle est disponible en téléchargement dans le panneau.

- **Promotions :**

Vous devez préciser ici, pour chaque promotion de titulaires de la certification (pour chaque certificateur si les promotions ne sont pas organisées conjointement), de la plus récente à la plus ancienne, les éléments suivants à saisir dans la fenêtre [\[Ajouter une promotion\]](#) :

Ajouter une promotion

Ajout du nombre de certifiés par an dans le cadre de la formation

Année d'obtention de la certification ou de l'habilitation *

Nombre de certifiés *

Nombre de certifiés par reconnaissance de l'expérience professionnelle *

[Annuler](#) [Valider](#)

Le nombre de promotions annuelles requis dépend du type de certification (création ou renouvellement) :

- Dans le cas d'une création de certification : au moins une promotion ;
- Dans le cas d'un renouvellement : toutes les promotions de la certification précédemment enregistrée (sous réserve de la disponibilité des données concernant les promotions qui se rapportent à l'année civile en cours et l'année civile précédente).

Cependant, le(s) certificateur(s) peuvent ajouter des promotions supplémentaires si cela est pertinent pour montrer l'insertion professionnelle des certifiés.

IMPORTANT

Un outil de collecte des indicateurs individuels est requis au format Excel.

Le modèle de document à utiliser est **disponible au téléchargement dans le panneau en mode édition**, c'est-à-dire après avoir cliqué sur le bouton « [modifier](#) ».

Vous devez télécharger le modèle, le renseigner précisément et le déposer dans le panneau.

Ajouter un document ✕

France compétences, responsable de traitement, collecte et traite les données à caractère personnel des titulaires des promotions afin d'examiner les demandes d'enregistrement aux répertoire nationaux, et plus précisément, afin de réaliser l'analyse des promotions prévue aux 1° et 2° de l'article R. 6113-9 du code du travail.

Conformément à l'article 13 du RGPD, il appartient aux ministères et organismes déposants d'informer les titulaires dont ils collectent et transmettent les données à France compétences dans ce cadre.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la [notice d'information relative à la gestion des données personnelles sur la plateforme Certifpro](#).

Tableau des promotions au format Excel *

(1 document au format XLSX attendu)

[Télécharger le modèle](#)



ou déposer votre document ici



Merci de ne charger le fichier qu'après avoir renseigné les promotions manuellement pour assurer son bon enregistrement

[Annuler](#)

Valider

Avant de renseigner le fichier dans les onglets [OBLIGATOIRE | Données Parcours], [OBLIGATOIRE | Données évaluations], et [FACULTATIF | Données insertion], **veuillez prendre connaissance des informations de l'onglet [\[Notice | A lire\]](#).**

- **Lien internet vers le descriptif de la certification**

Vous devez préciser ici le lien hypertexte vers la page de votre site internet qui présente le descriptif de votre certification.

❗ RAPPEL

Vous êtes garant de la qualité et de la transparence des informations fournies à propos de cette certification sur tous vos supports de communication.

3.12. Panneau [Documents à joindre]

Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande tous les éléments suivants **au format pdf** :

- Dossier téléchargeable à joindre à la demande, remplir le document intitulé « Demande d'enregistrement au RS - Informations complémentaires » ;
- Document légal attestant l'existence juridique de l'organisme certificateur ([extrait K ou Kbis de moins de 3 mois](#), annonce de création au Journal officiel), pour chaque certificateur. Pour les **CQP**, si le déposant est la CPNE : l'accord constitutif de branche ou document équivalent ;
- [Bulletin n° 3 du casier judiciaire](#) daté de moins de 3 mois non consultable par le déposant une fois téléchargé), pour chaque certificateur. Ce document est automatiquement supprimé de la plateforme 90 jours après son dépôt ;
- Documents inhérents à la valeur d'usage de la certification : note d'opportunité sur le besoin de la certification a minima et au choix des courriers d'attestation d'entité utilisatrice (courrier de soutien d'un ministère, d'une CPNE, ou d'entreprises) ;
- Démonstration de la mise en œuvre des procédures de contrôle des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement ;
- Documents concernant les modalités d'organisation des épreuves d'évaluation et la mise en place de procédures de leur contrôle. Sont attendus des documents pouvant rendre compte notamment des aspects suivants :
 - Les missions du responsable de l'organisation des épreuves ;
 - La procédure d'habilitation du jury ;
 - Les modalités d'information et de convocation du candidat ;
 - Le déroulement de l'examen/épreuve d'évaluation/certification ;
 - La communication des résultats aux candidats ;
 - Le processus de rattrapage s'il y a lieu ;
 - Les modalités de délivrance matérielle de la certification ;
 - La description des modalités de traitement des dysfonctionnements ;
 - La description des modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification ;
 - Les voies de recours ;
 - Dans le cas d'évaluations organisées à distance, description de la procédure d'évaluation dédiée et de prévention des situations de fraudes ;
 - La description de la mise en place de procédures de contrôle des actions de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience suivies par les promotions et de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation ;

- Dans le cas d'un réseau de partenaires et/ou de co-certificateurs, description des procédures de contrôle du réseau, y compris les procédures d'habilitation.

Ces documents doivent décrire la manière dont le certificateur engage sa responsabilité dans la bonne mise en œuvre des modalités d'évaluation jusqu'à la certification finale et comment il les suit, dans son établissement ou le cas échéant au sein de son réseau d'établissements.

- Projet de parchemin de la certification délivré aux certifiés, pour chaque certificateur, si le document est différent.
- Référentiel de compétences et d'évaluation (publié avec la fiche en cas d'enregistrement).
- Pour les CQP uniquement : délibération de la CPNE et/ou convention collective créant le CQP ainsi que le document transférant la propriété intellectuelle du CQP à une personnalité morale dans le cadre d'une délégation.
- Le cas échéant, dans « autres pièces nécessaires », vous pouvez déposer un document concernant les normes réglementaires ou normes de marché qui fondent la certification ou l'habilitation.

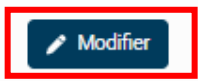
Vous avez également la possibilité de joindre à votre demande toutes les pièces justificatives que vous jugerez nécessaires.

① INFORMATION

Le dépôt des documents peut se faire en cliquant directement sur l'icône  correspondante. Pour modifier un document déjà déposé, il faut cliquer sur le bouton « **modifier** » du panneau **[Documents à joindre]** qui vous permet de supprimer  , ajouter  ou renommer  des pièces jointes à votre dossier.

Documents à joindre

Dossier téléchargeable à joindre à la demande *
(1 document attendu)

 Modifier

Après vos modifications, il faut cliquer sur le bouton « **Sauvegarder** » du panneau pour les valider.

Une fois l'ensemble des sections complétées, vous pouvez cliquer sur « **Envoyer** » pour transmettre la demande d'enregistrement.

Une fenêtre s'ouvrira pour vous demander de confirmer l'envoi du dossier.



The image shows a user interface for submitting a dossier. On the left, a sidebar contains a list of sections with checkmarks, indicating they are completed. At the top of this sidebar is a blue button labeled 'Envoyer' with a paper plane icon, which is highlighted with a red rectangle. Below it is a grey button labeled 'Transférer le dossier'. A large red arrow points from the 'Envoyer' button to a confirmation modal on the right. The modal has a title 'Voulez-vous confirmer l'envoi du dossier X à France compétences ?'. It contains text explaining that after submission, the completeness of the documents will be checked, and that the submission is a commitment to provide accurate information. A warning section titled 'Attention :' states that providing false information is a criminal offense under Article 441-1 of the Penal Code, punishable by up to three years of imprisonment and a 45,000 euro fine. At the bottom right of the modal, there is a blue button labeled 'Envoyer le dossier', also highlighted with a red rectangle, and a link labeled 'Annuler'.

En cliquant sur « **Envoyer le dossier** », un message de confirmation s'affichera pour vous indiquer que votre dossier a bien été transmis à France compétences.

Depuis cette fenêtre, vous pourrez accéder au tableau de bord afin de suivre l'évolution de votre demande.

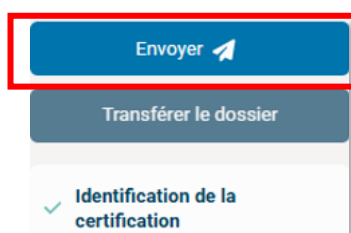
4. ETUDE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

4.1. Complétude et Instruction

Une fois la demande déposée par le certificateur, elle fait l'objet d'un premier contrôle formel par France compétences qui en étudie la complétude puis informe le déposant.

Si la demande est incomplète, France compétence peut vous renvoyer le dossier, accompagné d'un message précisant les actions complémentaires à réaliser.

Après avoir opéré les modifications demandées, vous devrez cliquer sur « **Envoyer** » pour redéposer votre dossier auprès de France compétences.



Si la demande est jugée par France compétences complète et éligible conformément au cadre juridique fixant les informations permettant l'enregistrement d'une certification professionnelle ou d'une certification ou habilitation dans les répertoires nationaux au titre des procédures prévues aux articles L. 6113-5 et L. 6113-6 du code du travail, elle est affectée à un instructeur.

Vous êtes informé par mail du nom et des coordonnées de l'instructeur en charge de votre dossier.

L'instructeur pourra être amené à vous solliciter pour la transmission de tout document complémentaire nécessaire à l'instruction de votre demande, ou vous inviter à préciser ou actualiser certaines pièces.

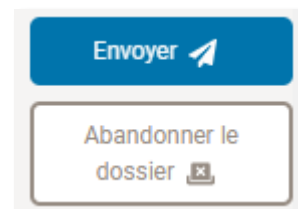
Il vous enverra un message via l'application afin de vous permettre de les lui transmettre. Une notification sera visible en haut de la page de votre dossier



Ces demandes formelles qui vous seront adressées pourront être accompagnées d'un délai de transmission. A défaut de transmission dans les délais impartis, la Direction de la certification professionnelle de France compétences pourra se réserver la possibilité de déclarer votre demande comme abandonnée ou présenter le dossier en l'état des éléments transmis.

4.2. Abandon d'une demande d'enregistrement

Au stade de l'instruction, vous pouvez, si vous le souhaitez, choisir d'abandonner votre demande avant son passage en commission, en précisant le motif.



Cette demande d'abandon fait l'objet d'une validation par France compétences.

5. MODIFICATION D'UNE FICHE PUBLIÉE ACTIVE

Certaines modifications sont possibles sur une fiche publiée active :

Seule la modification des partenaires fait l'objet d'une publication immédiate dans la fiche sur le site France compétences.

Toutes les autres modifications sont transmises à France compétences pour validation avant publication.

Le processus pour modifier une fiche publiée active est le suivant :

1. Créer votre compte utilisateur (si ça n'est pas déjà fait) et connectez-vous.
2. Effectuer vos modifications sur la fiche et les transmettre à France compétences pour validation.
3. Dès validation par France compétences, les modifications seront publiées sur la fiche sur le site de France compétences.

5.1. Modifications autorisées

Les panneaux et champs modifiables de la fiche RS :

Panneau	Champ
Identification de la certification	Nom commercial de l'entité
	Site internet
Certificateurs	
Partenaires	
Référentiels	Objectifs et contexte de la certification
Secteur d'activité	Références juridiques des réglementations d'activité
Validation de la certification	Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences
	Le cas échéant, durée de validité en années
	Si durée limitée, modalités de renouvellement
	Possibilité de validation partielle
	Périmètre de la validation partielle
Nouvelles certifications	
Anciennes certifications	
Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations	Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance
Promotions	Tableau des taux d'insertion
	Lien vers le descriptif de la certification

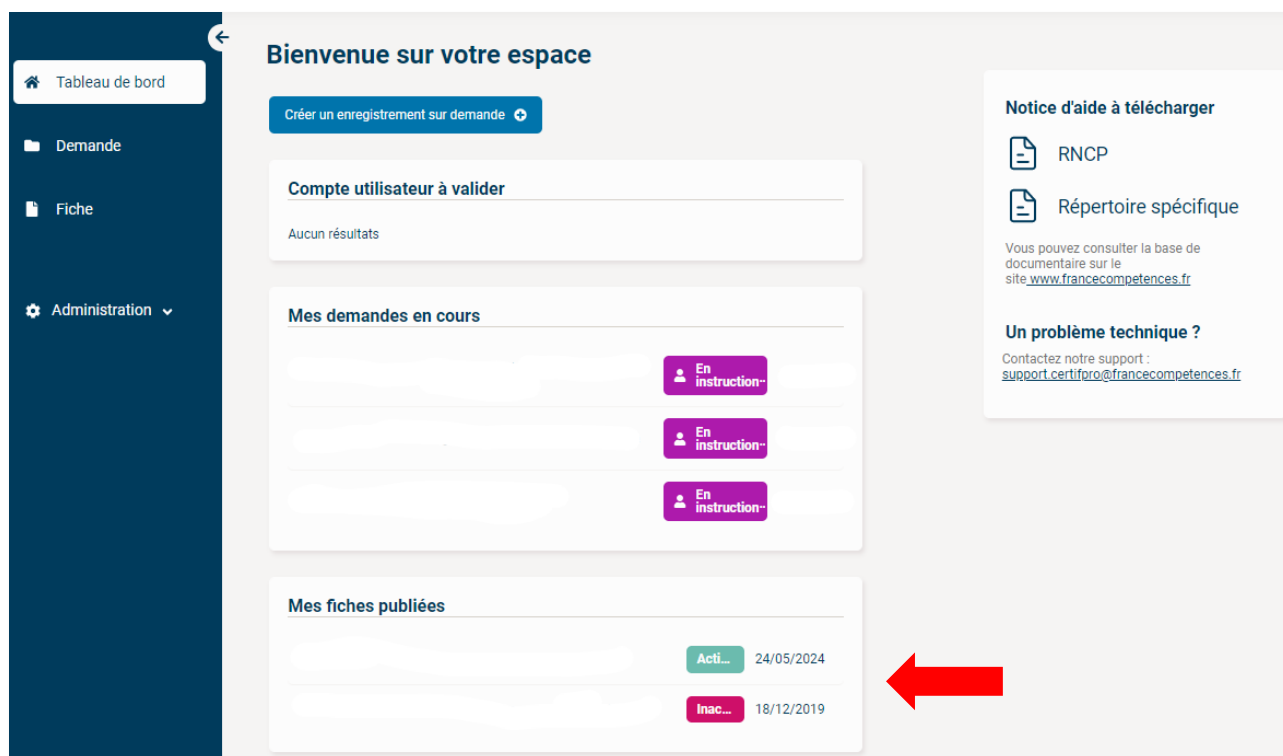
❗ IMPORTANT

Certaines informations figurant sur une fiche ne sont pas modifiables : il s'agit notamment des informations concernant la décision d'enregistrement (intitulé de la certification, code NSF, Formacode, voies d'accès) ou des informations concernant le référentiel de certification.

La possibilité d'ajouter des partenaires est ouverte uniquement si cette modalité a été initialement envisagée, le dossier de demande devant exposer une procédure formelle d'habilitation.

De telles modifications doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'enregistrement.

5.2. Accéder à une fiche publiée active et procéder aux modifications autorisées



Bienvenue sur votre espace

Créer un enregistrement sur demande +

Compte utilisateur à valider

Aucun résultats

Mes demandes en cours

En instruction-

En instruction-

En instruction-

Mes fiches publiées

Acti... 24/05/2024

Inac... 18/12/2019

Notice d'aide à télécharger

RNCP

Répertoire spécifique

Vous pouvez consulter la base de documentaire sur le site www.francecompetences.fr

Un problème technique ?

Contactez notre support : support.certifpro@francecompetences.fr

Une fois connecté à votre compte utilisateur, retrouvez vos fiches dans le panneau « **Mes fiches publiées** »

Pour modifier une fiche cliquez sur le bouton « **Modifier la fiche** »

Fiche publiée

Modifier la fiche

Modifier les partenaires

Modifier les correspondances

Identification de la certification

Nom légal de :

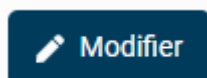
Nom : commercial de l'entité, le cas échéant

❗ IMPORTANT

Pour modifier les partenaires cliquez sur le bouton **Modifier les partenaires**, voir chapitre 6, **Aide à la saisie des partenaires**.

Pour modifier les correspondances cliquez sur le bouton **Modifier les correspondances**, voir chapitre 7, **Saisie des correspondances**.

Pour chacun des panneaux modifiables vous pouvez cliquer sur le bouton « **Modifier** » :



Vous pouvez alors accéder aux différents champs modifiables, comme dans l'exemple ci-dessous :

Nom commercial de l'entité, le cas échéant

Nom commercial de l'entité, le cas échéant

Site internet

Site internet

❗ IMPORTANT

Pour chaque panneau, une fois les valeurs du champ modifié n'oubliez pas de sauvegarder vos modifications à l'aide du bouton « **Sauvegarder** » en bas du panneau.

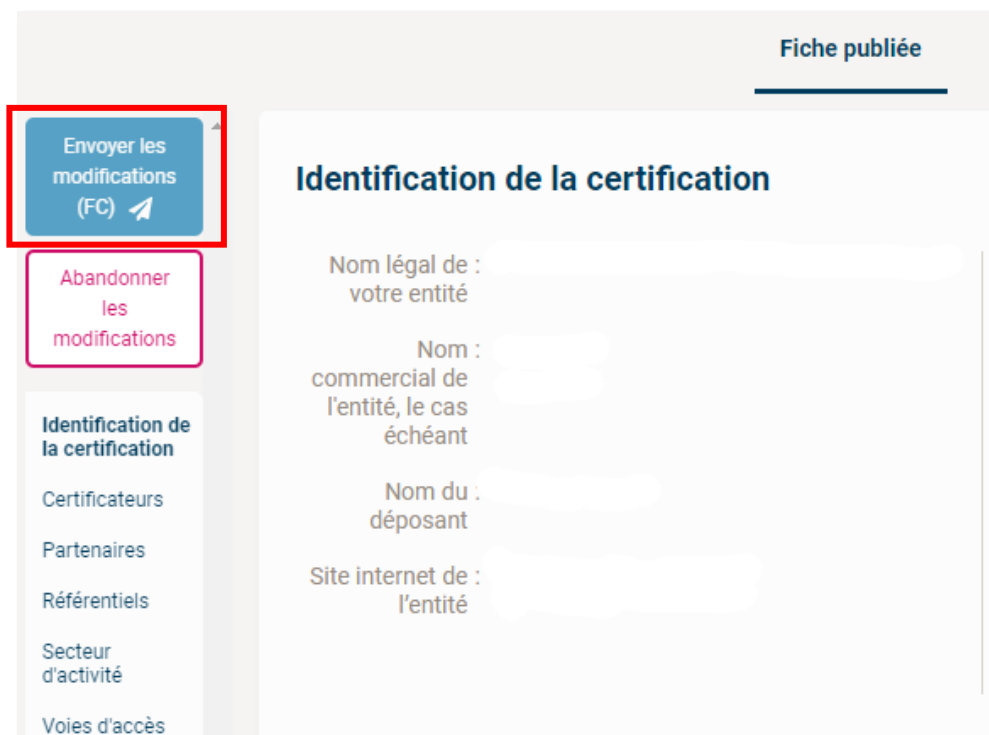
Sauvegarder

Une indication de couleur apparaît alors pour chaque panneau modifié :

- La valeur d'origine est affichée en rouge
- La nouvelle valeur est affichée en vert

5.3. Transmettre la demande de modification à France compétences

Pour envoyer votre demande de modification à France compétences cliquez sur le bouton « **Envoyer les modifications** » :



Fiche publiée

Envoyer les modifications (FC) ↗

Abandonner les modifications

Identification de la certification

Certificateurs

Partenaires

Référentiels

Secteur d'activité

Voies d'accès

Identification de la certification

Nom légal de : votre entité

Nom : commercial de l'entité, le cas échéant

Nom du : déposant

Site internet de : l'entité

❗ IMPORTANT

Si, à la suite de l'ensemble des modifications, l'option « **Abandonner les modifications** » est sélectionnée, aucune information n'est transmise à France compétences.

Si l'option « **Envoyer les modifications** » est sélectionnée avant la fin de toutes les modifications, la fiche ne sera plus modifiable tant qu'elle n'aura pas été validée par France compétences.

Remarque

- La demande de modification n'est pas visible sur le site France compétences.
- En haut de la fiche, la date, l'auteur de la demande de modification et le statut sont affichés.



The screenshot shows a light gray card with a pink button at the top left that says "A valider par France compétences" with a person icon. To the right of this button are two circular icons: a clock and a link. Below these, the text "Date de publication : 21/06/2019" and "Date de la demande de modification : 22/06/2022" is displayed. Further down, "Statut : Active" is shown with "Active" in a green box. Below that, "Initiateur de la modification :" is followed by a white input field. At the bottom right is a dark blue button that says "Voir le dossier" with an eye icon.

5.4. Décision de France compétences

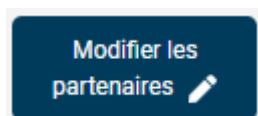
Dès que les modifications auront été prises en compte par France compétences un mail indiquant la décision est adressé au déposant :

- **Modifications acceptées** : les modifications seront publiées et visibles sur le site France compétences ;
- **Modifications refusées** : la fiche est retournée au déposant qui peut y apporter les corrections préconisées par France compétences.

6. AIDE A LA SAISIE DES PARTENAIRES

Les organismes et ministères certificateurs doivent identifier l'ensemble des partenaires habilités à préparer leurs certifications. Cette déclaration obligatoire s'effectue à partir du panneau **[Partenaires]** de la fiche. La saisie des partenaires n'est pas soumise à la validation par France compétences.

Cliquer sur le bouton « **Modifier les partenaires** »



Puis cocher **Oui** pour accéder aux deux modes de saisie des partenaires : **saisie unitaire ou liste au format xls**

Partenaires

Un partenaire est un organisme habilité par le certificateur à préparer à la certification mais ne peut pas la délivrer.

Le certificateur a l'obligation de renseigner ses partenaires, soit à l'aide du bouton ci-dessous, soit en fournissant la liste des SIRET des organismes concernés dans le tableau à télécharger.

Renseigner un partenaire avec ou sans SIRET : cliquez ci-dessous sur le bouton «AJOUTER UN PARTENAIRE».

Ajouter un partenaire

Renseigner une liste de partenaires : télécharger puis compléter et déposer le fichier Excel dans la zone de glisser-déposer. La structure du fichier ne doit pas être modifiée (ajout de colonne, modification des en-têtes de colonnes ou nom de l'onglet ne sont pas autorisés). L'intitulé du fichier ne doit pas être modifié et le fichier doit être au format .xls

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification.

Tableau des partenaires au format Excel

(1 document au format XLS attendu)

[Télécharger le modèle](#)

ou déposer votre document ici

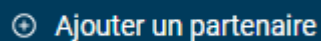
Supprimer une liste de partenaires : télécharger et déposer le fichier Excel vide dans la zone de glisser-déposer.

Annuler

Sauvegarder

6.1. Saisie unitaire, à l'aide du bouton « Ajouter un partenaire »

Le premier mode de saisie de partenaires est unitaire via le bouton « [Ajouter un partenaire](#) » :



Renseigner le SIRET du partenaire, son rôle et cliquer sur « [Valider](#) ».



Le formulaire intitulé "Ajout d'un partenaire" permet de saisir les informations d'un nouveau partenaire. Il commence par une case à cocher "Organisme sans SIRET uniquement". Ensuite, le champ "SIRET" est marqué comme obligatoire (*). Les champs suivants sont : "Nom de votre entité :", "Adresse :", "Adresse complémentaire :", "Code postal :", et "Commune :". Le champ "Rôle du partenaire" est également marqué comme obligatoire (*) et est un menu déroulant avec "Select..." et une flèche vers le bas. En bas à gauche, il y a un bouton "Annuler", et en bas à droite, un bouton "Valider".

Pour un organisme sans SIRET uniquement, vous pouvez rechercher dans l'annuaire, si le partenaire n'est pas présent dans la liste proposée, renseigner les informations puis cliquer sur « [Valider](#) ».

Un tableau s'affiche comprenant le ou les partenaires ajoutés.

IMPORTANT

La saisie unitaire est le seul mode possible pour saisir un partenaire sans SIRET.

La saisie unitaire est limitée à 20 partenaires, au-delà vous devez utiliser la modalité décrite au point 6.2 ci-après.

6.2. Renseigner une liste de partenaires à partir du fichier .xls

Le deuxième mode de saisie des partenaires consiste à renseigner la liste des SIRET des organismes concernés dans le tableau au format xls à télécharger.

REMARQUE

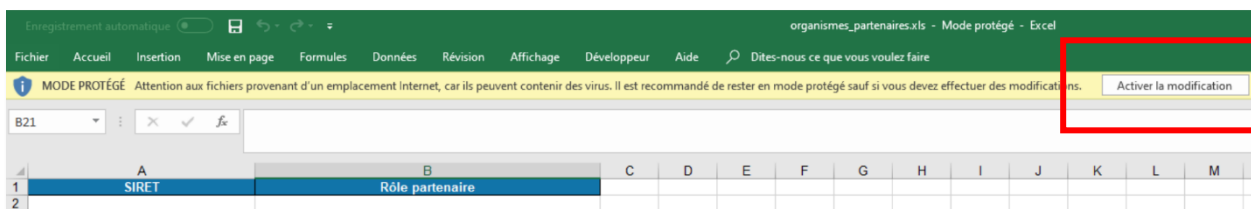
Afin d'éviter les erreurs ou les rejets (statut de l'établissement Fermé ou Cessé), vous devez vérifier les SIRET de vos partenaires à l'aide du site des données publiques <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Télécharger puis compléter le fichier organismes_partenaires.xls ici :

Tableau des partenaires au format Excel
(1 document au format XLS attendu)
[Télécharger le modèle](#)

IMPORTANT

Le tableau peut s'ouvrir en mode protégé, pour pouvoir renseigner les partenaires, il faut cliquer sur le bouton « Activer la modification dans la barre jaune ».



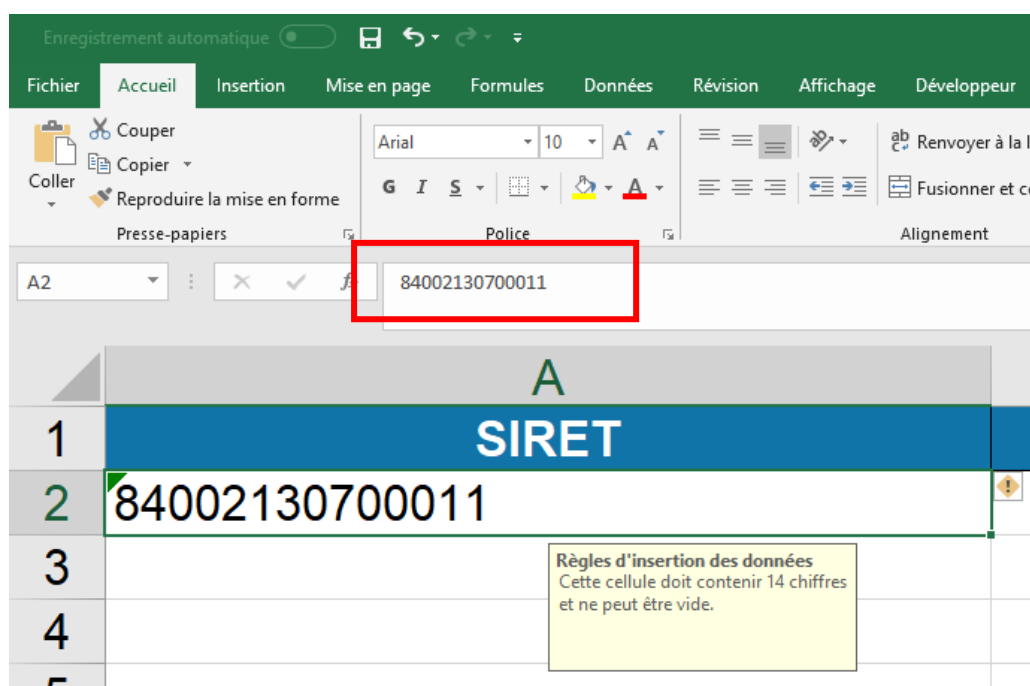
Dans la colonne SIRET, chaque cellule doit contenir un numéro de SIRET à 14 chiffres.

	A	B
1	SIRET	Rôle partenaire
2		
3		
4		
5		
6		
7		

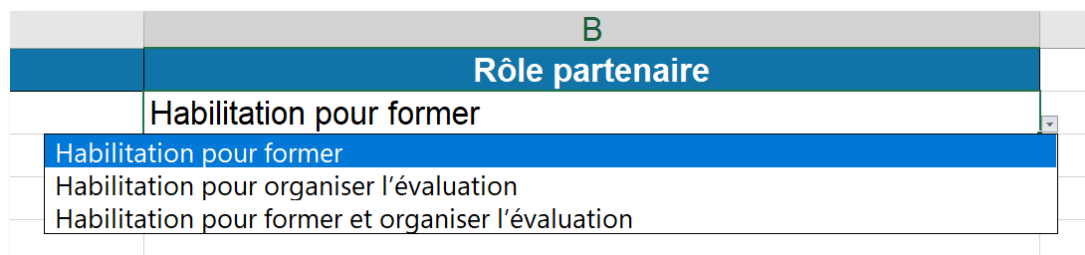
❗ IMPORTANT

- La **structure du fichier** ne doit pas être modifiée (ajout de colonne, modification des en-têtes de colonnes ou nom de l'onglet ne sont pas autorisés).
- L'intitulé du fichier ne doit pas être modifié et le fichier doit être au format .xls.
- Les cellules de la colonne **SIRET** sont au format **texte**, si vous constatez que le numéro de SIRET s'affiche au format scientifique (sous la forme 1,24086E+13), vous devez modifier le format de la cellule > Catégorie : texte et ressaisir le numéro de SIRET.

Si vous utilisez la fonction coller le numéro SIRET depuis une source extérieure nous vous conseillons de coller le numéro en respectant la forme de destination.



Dans la colonne **[Rôle partenaire]**, sélectionner le rôle : Habilitation pour former ; Habilitation pour organiser l'évaluation ; Habilitation pour former et organiser l'évaluation.

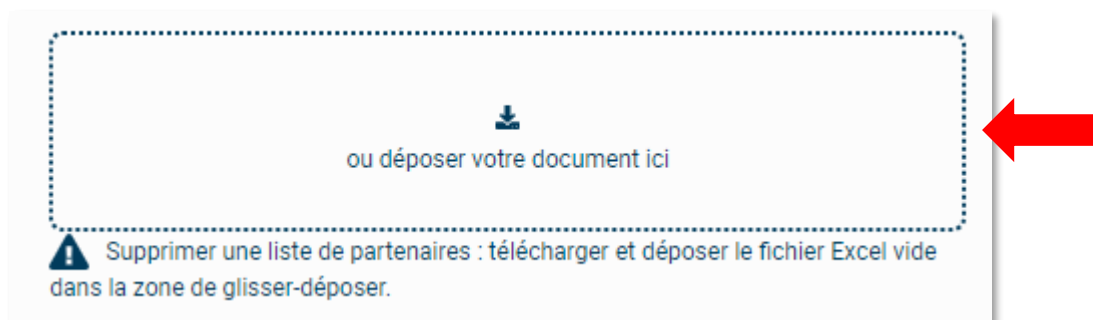


❗ IMPORTANT

- Si vous passez de la saisie unitaire au dépôt d'un fichier .xls, nous vous invitons à **saisir l'intégralité des partenaires habilités dans le fichier** .xls déposé (sauf cas particulier des organismes sans SIRET pour lesquels seule la saisie unitaire est possible).
- **Le dépôt d'un fichier supprime et remplace les données déposées via un précédent fichier.**
- **Le dépôt d'un fichier vide permet de supprimer la liste des partenaires.**

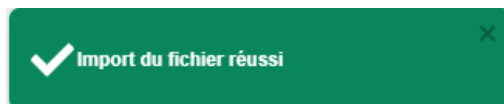
Si un partenaire est présent à la fois dans le fichier xls déposé et dans le tableau de saisie unitaire, il sera automatiquement supprimé du tableau de saisie manuelle afin d'éviter la présence de doublons sur la fiche publiée.

Déposer le fichier xls dans la zone de glisser-déposer.



Lorsque l'application a procédé au contrôle du fichier organismes_partenaires.xls deux cas peuvent se présenter :

- **Import du fichier réussi** : vous pouvez alors télécharger votre fichier importé, la colonne **[Nom de l'organisme]** raison sociale correspondant au numéro de SIRET a été ajouté dans le fichier Excel.



- **Vérification terminée, erreurs dans le tableau**

Certains partenaires n'ont pas pu être ajoutés à la liste des partenaires, veuillez consulter le fichier d'erreurs ✕

 [Télécharger le rapport d'erreur](#)

Veuillez corriger ces erreurs dans le tableau et le déposer à nouveau.

Si ce message s'affiche vous devez télécharger le rapport d'erreur au format .txt et vérifier les erreurs.

Erreur dans la saisie des SIRET, ligne par ligne

```
Erreur sur ligne 3 : - SIRET non valide.  
Erreur sur ligne 30 : 19570099200041 - Etablissement cessé.  
Erreur sur ligne 32 : 19590265500016 - Etablissement cessé.
```

Dans ce cas seuls les partenaires renseignés avec un SIRET valide ont été importés, à l'exception des lignes 3, 30 et 32

Vous devez alors vérifier les SIRET à partir du site public <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

IMPORTANT

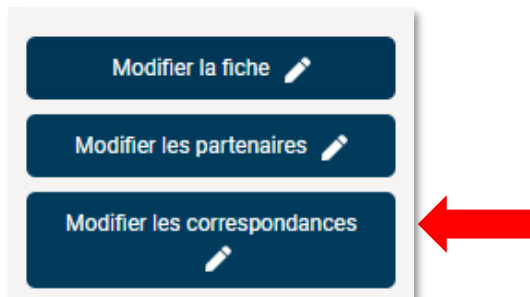
Une fois le fichier importé avec succès, les données sont immédiatement publiées sur le site France compétences, sans validation par France compétences.

La liste peut être téléchargée en bas de la fiche en cliquant sur le bouton « **Liste complète des organismes préparant à la certification** ». Le fichier comprend la liste complète des partenaires quelle que soit la fonctionnalité utilisée pour les renseigner (ajout unitaire ou ajout par liste).

Liste complète des organismes préparant à la certification

7. MODIFICATIONS DES CORRESPONDANCES

Pour saisir les correspondances avec des blocs de compétence de certifications professionnelles enregistrées au RNCP, cliquez sur le bouton « **Modifier les correspondances** »



Après validation du message d'information vous êtes dirigé automatiquement sur le panneau **[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations]**

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance

Aucune correspondance

Ajouter une correspondance

Annuler

Sauvegarder

Pour ajouter une correspondance renseigner le code ou l'intitulé de la fiche RNCP puis sélectionner le bloc de compétence de la fiche.

Ajouter une correspondance

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP *

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondanc... 🔍

Bloc de compétence correspondant *

Bloc de compétence correspondant ▼

Annuler

Valider

Les correspondances saisies apparaissent en vert dans les tableaux correspondants :

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance

[Ajouter une correspondance](#)

Intitulé de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP	Bloc de compétence correspondant	Action
		
		

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *

(1 document au format PDF attendu)

[Télécharger le modèle](#)

[+](#)

[Annuler](#) [Sauvegarder](#)

Avant de sauvegarder vos modifications vous devez renseigner et déposer le document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles (modèle à télécharger dans le panneau).

Ajouter un document

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *

(1 document au format PDF attendu)

[Télécharger le modèle](#)


ou déposer votre document ici

[Annuler](#) [Valider](#)

Pour envoyer les modifications à valider par France compétences cliquez sur le bouton « **Envoyer les modifications** » :

[Envoyer les modifications \(FC\)](#)

[Abandonner les modifications](#)

❗ IMPORTANT

Pendant la validation de votre demande votre fiche est à l'état



Modifications de correspondances à valider par FC

et vous ne pouvez plus effectuer de nouvelle demande de modification.

Dès que les demandes de correspondances auront été prises en compte par France compétences un mail indiquant la décision vous est adressé :

- **Modifications de correspondances acceptées** : les demandes de correspondances sont publiées sur la fiche ;
- **Modifications de correspondances refusées** : la fiche est retournée au déposant qui peut y apporter les corrections préconisées par France compétences ;
- **Modifications de correspondances partiellement acceptées** : une partie seulement des demandes des correspondances est acceptée et publiée sur la fiche.

8. CHANGEMENT DE SIRET

Pour effectuer toute demande relative au changement de SIRET vous devez disposer du profil « **Gestionnaire d'entité** ».

Si ça n'est pas le cas vous devez adresser une demande à notre support : support.certifpro@francecompetences.fr

Vous devez obligatoirement joindre une délégation de mandat de l'entité vous désignant « gestionnaire d'entité ». Ce document signé par le représentant légal de l'établissement doit être daté de moins de 3 mois et à entête de l'organisme.

Modèle pour la délégation de mandat de gestionnaire entité :

« Je soussigné, [nom du dirigeant ou représentant légal], agissant en qualité de [directeur/président] de [dénomination de l'organisme et SIRET] désigne [Prénom et Nom du déposant tel qu'il est créé lors de l'inscription], gestionnaire de mon entité et lui délègue mandat auprès de l'organisme France Compétences pour effectuer des opérations dans le système d'information des répertoires nationaux des certifications professionnelles »

Date et signature du dirigeant ou représentant légal

8.1. Etat administratif de l'entité et conséquence sur la téléprocédure

L'état administratif de l'établissement (En activité ou Fermé) est signalé dans :

- Le panneau « **Identification** » d'un dossier ou d'une fiche par la mention **En activité** ou **Fermé**
- La liste des demandes ou des Fiches par la lettre **A** ou **F**
- Le panneau « **Profil et habilitations** », du compte utilisateur :

Profil et habilitations						
Profil :		Déposant				
Entité ↕	SIRET ↕	Habilitations	Statut ↕	Accordé le ↕	Actions ↕	
 A		Gestionnaire d'entité Déposant sur demande	Valide	18/09/2023		
 F		Gestionnaire d'entité Déposant sur demande	Valide	12/02/2019		

L'indication de l'état de votre établissement est renseignée automatiquement à partir des données publiques de l'INSEE que vous pouvez consulter sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

Plus d'informations sur le numéro SIREN ou SIRET <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32135>

❗ IMPORTANT

Le dépôt d'une demande d'enregistrement n'est plus possible avec une entité ayant un état administratif [Fermé]

Dans le cas d'une décision favorable d'enregistrement la fiche ne peut être publiée si le SIRET du déposant ou d'un co-certificateur est à l'état administratif [Fermé] :

- Il vous sera proposé un changement de SIRET au sein de votre unité légale (même SIREN) et vous serez informé dans le mail de publication de la fiche ;
- Afin de pouvoir gérer votre fiche après sa publication, votre compte doit être rattaché à l'entité portant le nouveau numéro SIRET. Si ça n'est pas le cas, vous devez adresser une demande à notre support : support.certifpro@francecompetences.fr.

8.2. Changement de SIRET avec un SIREN identique

Dans le cas d'un changement de SIRET sans changement de SIREN (sans changement d'unité légale), un compte utilisateur avec le profil « **Gestionnaire d'entité** » peut demander le changement de SIRET pour les dossiers en cours d'instruction et les fiches actives de son entité.

Cette démarche se fait via la téléprocédure.

Les deux modalités de transfert suivantes sont possibles **seulement dans le cas d'un changement de SIRET au sein du même SIREN (sans changement d'unité légale)**. C'est le cas le plus courant du SIRET qui change à chaque fois que l'adresse d'un établissement change.

❗ IMPORTANT

Cette opération est possible seulement :

- si l'entité de destination existe dans l'annuaire de la plateforme Certifpro ;
- si le compte demandeur est gestionnaire des deux entités.

Si ça n'est pas le cas, vous devez adresser une demande à notre support support.certifpro@francecompetences.fr

8.3. Transfert global (dossiers et fiches actives)

Cette demande soumise à validation de France compétences permet le transfert de vos dossiers en rédaction, en cours d'instruction, retournés ou en attente de modification et de vos fiches actives.

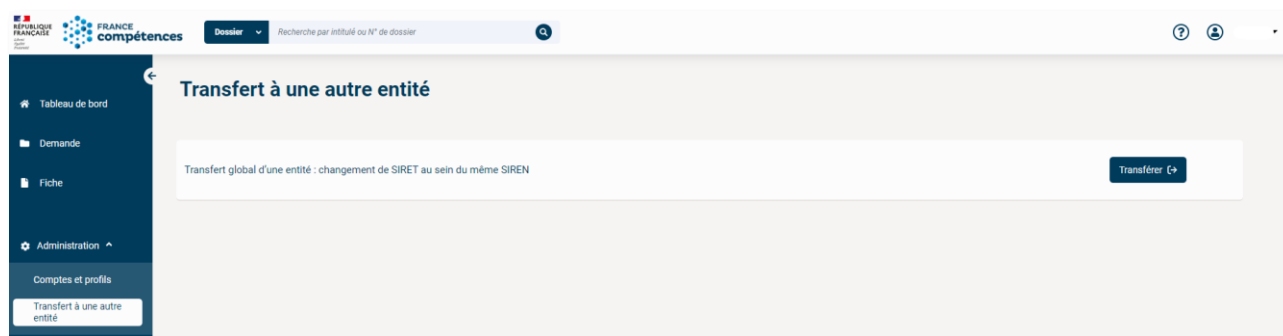
❗ IMPORTANT

Ne peuvent pas être transférés vers un nouveau SIRET :

- Les dossiers en cours de finalisation de l'instruction ou d'examen de la commission, les dossiers refusés ou publiés ;
- Les fiches inactives.

Ils restent liés à l'ancien SIRET.

Un compte utilisateur avec le profil « Gestionnaire d'entité » dispose d'un espace pour le transfert global de son entité.



Au clic sur le bouton **[Transférer >]** vous devez sélectionner les SIRET d'origine et de destination :



La demande est transmise à France compétences pour validation : le transfert est effectif après validation par France compétences.

Une fois le transfert validé par France compétences les opérations sont visibles dans l'historique de la fiche dans la téléprocédure et sur le site France compétences.

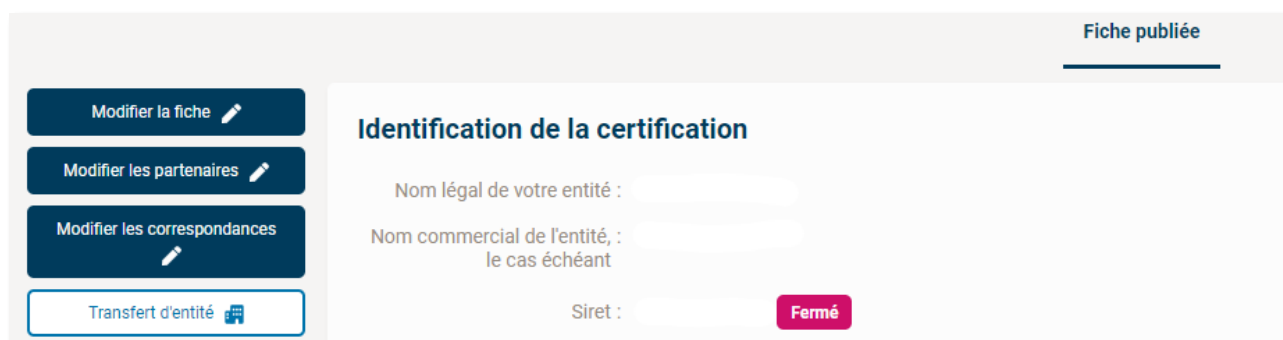
8.4. Transfert partiel (fiche active)

❗ IMPORTANT

Cette opération est possible seulement :

- si l'entité de destination existe dans l'annuaire de la plateforme Certifpro ;
- si l'entité de destination dispose d'un SIRET ;
- sur une fiche active qui ne fait pas l'objet d'une autre demande de validation.

Sur la fiche publiée active, le compte utilisateur « Gestionnaire d'entité » dispose du bouton « **Transfert d'entité** »



Saisissez l'entité présente dans l'annuaire et disposant d'un SIRET d'établissement en activité



La demande est transmise à France compétences pour validation : le transfert est effectif après validation par France compétences.

Une fois le transfert validé par France compétences les opérations sont visibles dans l'historique de la fiche dans la téléprocédure et sur le site France compétences.

8.5. Changement de SIRET avec un SIREN différent

Dans le cas d'un changement de SIRET avec changement de SIREN (avec changement d'unité légale), un compte utilisateur avec le profil « **Gestionnaire d'entité** » peut demander le changement de SIRET pour les fiches actives de son entité.

Cette démarche se fait via la téléprocédure, fiche par fiche, en deux étapes.

❗ IMPORTANT

Comme pour le transfert partiel sans changement de SIREN, cette opération est possible seulement :

- si l'entité de destination existe dans l'annuaire de la plateforme Certifpro ;
- si au moins un compte de gestionnaire d'entité est rattaché à l'entité de destination ;
- si l'entité de destination dispose d'un SIRET ;
- sur une fiche active qui ne fait pas l'objet d'une autre demande de validation.

- Etape n°1 : initiation du transfert par le cédant

Sur la fiche publiée active, le compte utilisateur « Gestionnaire d'entité » dispose du bouton « **Transfert d'entité** »



Saisissez l'entité présente dans l'annuaire et disposant d'un SIRET d'un établissement en activité et téléversez un ou plusieurs documents attestant du transfert légal de la certification : il s'agit d'apporter la preuve de la cession de propriété de la certification.

❗ INFORMATION

Exemples de documents à fournir (liste non exhaustive, variable en fonction de la situation) :

- Convention, acte de cession,
- Extrait de procès-verbal d'Assemblée Générale,
- Document officiel à entête de l'entreprise co-signé par des dirigeants au nom des deux entités, citant le code, l'intitulé de la certification et les numéros de SIRET respectifs,
- etc.

Demande de modification du certificateur associé à la fiche ×

Nom du certificateur :

Nom ou SIRET du nouveau certificateur * i

▼

Document au format pdf attestant du transfert légal de la certification *

Document de transfert légal - test.pdf ×

Ajouter un document

Annuler

Valider

La demande sera transmise à France compétences pour validation seulement lorsque le nouveau certificateur (cessionnaire) aura transmis, dans un délai d'un mois le [Bulletin n° 3 du casier judiciaire](#) de son responsable.

- **Etape n°2 : acceptation du transfert par le cessionnaire**

Le compte « gestionnaire d'entité » de l'entité de destination (cessionnaire) reçoit le message suivant :

Objet : Transfert des éléments d'une entité : demande de casier judiciaire

« Bonjour « prénom nom »,

L'organisme « entité de départ » souhaite transférer à votre entité « entité de destination » la certification « nom certification » « code certification ».

Si vous souhaitez valider ce transfert, vous devez nous communiquer le casier judiciaire du responsable de votre entité via la téléprocédure dédiée en accédant à votre compte sur l'application <https://certifpro.francecompetences.fr> sous un délai de 1 mois.

Cette communication s'inscrit dans le cadre de l'article R. 6113-14 du code du travail.

*Cordialement,
L'équipe France compétences*

Le compte « gestionnaire d'entité » de l'entité de destination peut voir la demande de transfert à accepter sur son tableau de bord



Bienvenue sur votre espace

Créer un enregistrement sur demande +

Comptes utilisateurs à valider

Aucun résultat

Mes demandes en cours

Aucun résultat

Mes fiches publiées

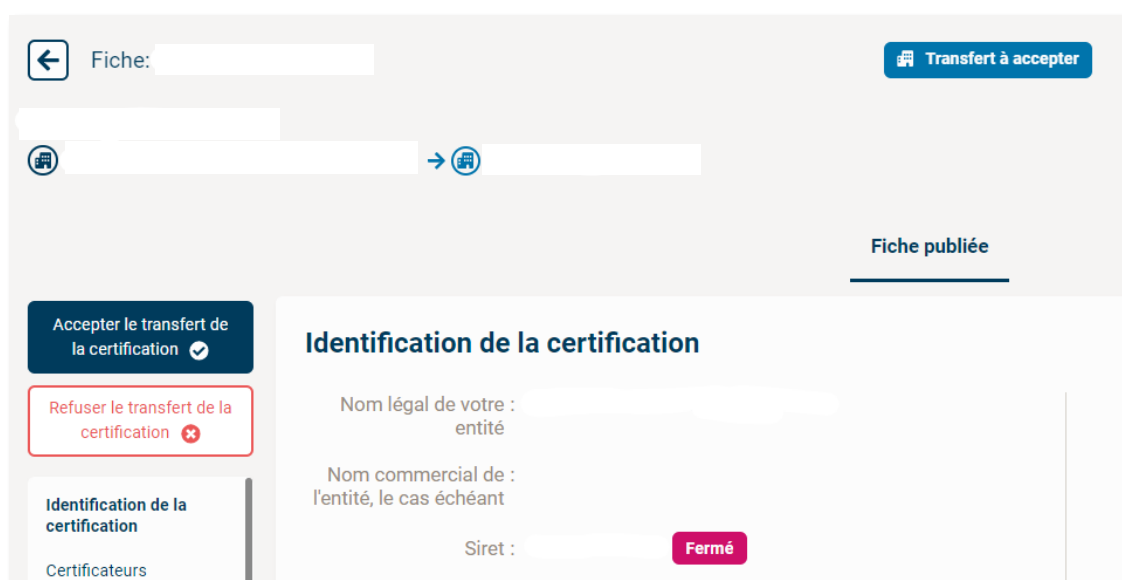
Aucun résultat

Demandes de transfert à accepter

RNCP	Demande

Mes SIRET fermés présents sur les fiches Exporter

Et sur la fiche



← Fiche: [input] Transfert à accepter

[input] → [input]

Fiche publiée

Identification de la certification

Nom légal de votre entité : [input]

Nom commercial de l'entité, le cas échéant : [input]

Siret : [input] Fermé

Accepter le transfert de la certification ✓

Refuser le transfert de la certification ✗

Identification de la certification

Certificateurs

Si le gestionnaire de l'entité de destination accepte le transfert de la certification il doit déposer le bulletin n°3 du casier judiciaire du dirigeant. (Ce document est automatiquement supprimé de la plateforme 90 jours après son dépôt.)

Êtes-vous sûr de vouloir accepter le transfert de cette fiche ? ×

Vous allez accepter le transfert à votre bénéfice de la certification RNCP35983 - Designer en architecture d'intérieur une fois cette acceptation faite et si elle est validée par France compétences, la modification sera directement publiée. Pour permettre la validation de ce transfert, conformément aux dispositions de l'article R.6113-14 du code du travail, merci de communiquer le casier B3 du responsable de votre entité datant de moins de 3 mois :

Bulletin n°3 du casier judiciaire *



ou déposer votre document ici

Si le casier judiciaire communiqué n'est plus valide ou n'est pas celui du responsable de votre structure, il sera procédé au refus de la demande de transfert.

Annuler

Valider

La demande est transmise à France compétences pour validation : le transfert est effectif après validation par France compétences.

Une fois le transfert validé par France compétences les opérations sont visibles dans l'historique de la fiche dans la téléprocédure et sur le site France compétences.